

«Nous préparons une nouvelle initiative populaire sur l'asile»

Droit Christoph Blocher, le stratège de l'UDC, se dit énervé par la décision de Strasbourg sur le renvoi d'une famille afghane vers l'Italie. Il annonce une nouvelle initiative.

Fabian Muhieddine

fabian.muhieddine@lematindimanche.ch

Mardi, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), à Strasbourg, a décidé que l'Administration fédérale peut renvoyer une famille afghane de huit membres vers l'Italie. Mais à condition seulement d'obtenir des garanties quant à l'accueil des enfants et à la préservation de l'unité familiale. Christoph Blocher réagit.

Avez-vous lu les 50 pages de l'arrêt de Strasbourg?

Oui! Les juristes écrivent toujours beaucoup, mais le message, lui, est très court. Avec les garanties individuelles, cela signifie, que, malgré l'accord de Dublin, un deuxième ou un troisième pays d'accueil devient responsable du bien-être des requérants.

Ça vous énerve?

Evidemment. L'accord Schengen-Dublin oblige le premier pays d'accueil en Europe à reprendre les requérants d'asile qui y ont été enregistrés et chaque pays a l'obligation de ne plus garder les frontières. Mais Dublin n'a jamais joué: toute la charge retombe sur les pays du Sud ou de l'Est. Or ces pays vont tout faire pour avoir le moins de requérants possibles. Donc ils n'enregistrent pas tout le monde. En plus, avec cette nouvelle décision de la Cour européenne, ils ne fournissent pas les garanties demandées et ne construiront pas les installations d'accueil nécessaires. De fait on ne pourra pas leur renvoyer les réfugiés.

Vous êtes sur le point de lancer une initiative pour la primauté du droit suisse sur le droit international.

La CEDH est pourtant la seule instance qui protège



Pour le tribun zurichois, «le système Dublin ne fonctionne pas». Rene Ruis/Keystone

le citoyen de l'arbitraire de son Etat.

En théorie, oui. Dans la pratique, c'est le droit des juges étrangers. On a signé la Convention des droits de l'homme pour améliorer la situation des pays où les droits de l'homme ne sont pas appliqués. Mais les dictatures, elles, continuent à faire ce qu'elles veulent. Alors que les pays démocratiques se retrouvent condamnés. Ce n'est pas juste. N'avons-nous pas confiance dans les juges fédéraux pour statuer sur les droits de l'homme? Nous avons ces principes dans notre Constitution bien avant la Convention des droits de l'homme. Le problème de la CEDH, c'est qu'elle décide de très loin. Les conséquences, ce qui se passe ensuite, ne regardent pas les juges.

Tout ce que la CEDH demande, c'est qu'on fasse

«Avec cette décision de la Cour européenne, des pays ne fourniront pas les garanties demandées. De fait, on ne pourra pas leur renvoyer les réfugiés»

Christoph Blocher,
vice-président de l'UDC

un peu attention au bien-être des enfants...

Non, elle dit que l'Italie n'est pas capable de protéger les requérants d'asile. Je peux vous dire comment ça va se passer. La Suisse va appliquer la décision de la CEDH dans les moindres détails. En Italie, on prend note, mais il ne va rien se passer.

Les tribunaux suisses ont aussi fait des exceptions

pour les personnes vulnérables, comme des malades ou des personnes âgées. Et on a même décidé de ne plus renvoyer les gens vers Malte.

Rien ne dit que dans un prochain décret, les juges de Strasbourg ne décideront pas qu'il faudra aussi demander des garanties pour un homme seul... Pour les exceptions, c'est vrai, on a dit qu'on ne renvoyait plus vers Malte. Ensuite, c'est devenu compliqué avec la Grèce, et maintenant avec l'Italie... Tout cela prouve que le système Dublin ne fonctionne pas. Qu'il ne sert à rien, comme le veut Madame Sommaruga, d'aller chercher une solution avec les autres pays européens. Ça fait dix ans qu'ils parlent et rien ne change. La Suisse doit reprendre les rênes de sa politique d'asile. C'est la seule solution. D'ailleurs, c'est pour ça que

l'UDC prépare une nouvelle initiative sur l'asile.

Encore?

J'ai dirigé le domaine de l'asile pendant quatre ans. Je sais qu'avec les lois actuelles, on pourrait réduire l'immigration. Mais ça demande une gestion très stricte. Moi, j'ai contrôlé l'Office fédéral des migrations tous les vendredis soir pour obtenir le nombre de demandes déposées et traitées. Les Suisses ont envie que la question de l'asile soit résolue. On le voit dans les communes en Suisse alémanique, l'aide sociale explose. Les gens en ont marre.

Quel sera le contenu de la nouvelle initiative?

Le texte n'est pas encore fini. Mais 85% des demandeurs d'asile arrivent en Suisse grâce à des filières d'immigration. Il faut donc casser cette industrie des passeurs, cette économie parallèle. Et pour cela, il faut agir rapidement avec les demandes d'asile. Si les gens sont de retour dans leur village au maximum quatre semaines après qu'ils sont partis, les ressortissants de ces pays ne voudront plus payer 4000 à 5000 francs contre la promesse de venir travailler en Suisse.

Mais accélérer les procédures, c'est ce que Simonetta Sommaruga veut déjà faire...

Son système ne fonctionne pas. Il y a trop de possibilités de recours qui rallongent les délais. Dans cette nouvelle initiative, il ne faut qu'une seule possibilité de recours, des camps d'internement pour des requérants d'asile criminels et la réduction de l'aide sociale au strict minimum. La Suisse doit devenir moins attractive. ●



Voici l'étiquette qui vaut à la Ville d'être sanctionnée. DR

Vins: la Ville de Lausanne condamnée

Etiquette trompeuse Il y a encore quelques années, le Service vaudois de la consommation n'aurait peut-être pas dénoncé pénalement le Service des eaux de la Ville de Lausanne. L'affaire se serait réglée autour d'un verre. Mais, dans le milieu vitivinicole, les fronts se sont durcis depuis l'affaire Giroud. Personne ne veut être accusé de laxisme.

Alors, cet été, le Service de la consommation a informé la préfecture de Lausanne que la Ville utilisait la mention «clos», alors qu'elle n'en a pas le droit, sur des bouteilles de vin qu'elle produit. Après enquête, la préfète Sylviane Klein vient de condamner la Ville à 100 francs d'amende.

Chef du Service des eaux, Sébastien Apothéloz explique que la Ville exploite une vigne de 6000 m² derrière la station de pompage de Lutry depuis des dizaines d'années. Elle vend environ 1500 bouteilles par an de «Clos de la Pompe» à des collaborateurs ou à des connaissances. Là est son erreur. Le règlement sur les vins vaudois précise que la mention «clos» s'applique à la récolte de parcelles cadastrées comme telle. Celles de la Ville ne le sont pas.

«Cette mention est un clin d'œil à cette vigne située sur une station de pompage d'eau potable. Nous ne nous sommes jamais souciés de sa légalité, explique Sébastien Apothéloz. Nous n'avons plus qu'à trouver un nouveau nom.» **Fabiano Citroni**

D'autres recours devront être jugés

Asile La conseillère fédérale socialiste Simonetta Sommaruga devrait songer à ordonner l'arrêt des expulsions. Il y a encore quatre autres recours contre la Suisse en attente à Strasbourg.

Après le verdict empêchant une expulsion vers l'Italie, les autorités suisses responsables de l'asile peuvent s'attendre à une vague de recours. Les organisations d'entraide EPER et OSAR vont examiner en détail tous les «cas Dublin». Le porte-parole de l'EPER (Entraide protestante suisse), Olivier Schmid, relève que les problèmes d'hébergement chez nos voisins transalpins ne concernent pas que les familles ou les enfants, «mais tous ceux qui cherchent asile».

Secrétaire général de l'OSAR (Organisation suisse d'aide aux réfugiés), Beat Meiner approuve: «Même un jeune homme en bonne santé a besoin de manger et d'un toit.» Il ajoute: «On de-



Quatre cas sont pendants devant la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. Vincent Kessler/Reuters

vrait comprendre, ici aussi, que l'Italie ne sera pas en mesure, ces prochains temps, de garantir un hébergement adéquat.»

Simonetta Sommaruga est sous pression. Craignant que le système se grippe, Christian Levrat, président du PS, veut que «le Conseil fédéral s'engage enfin pour réformer l'accord de Dublin sur l'asile» prévoyant que le premier endroit d'Europe

où le réfugié a mis les pieds soit le pays où il peut être renvoyé. Selon Levrat, le jugement de Strasbourg doit «déboucher en fait sur un arrêt des renvois». Le PS suggère un système cohérent «avec des normes communes appliquées partout, qui tiennent compte de la taille et de la puissance économique du pays». Car si d'autres recours sont déposés et que les juges européens

condamnent la Suisse, le système d'accueil des réfugiés sera paralysé. Un scénario plausible: selon nos recherches, quatre cas sont en attente devant la Cour européenne des droits de l'homme. Selon Folco Galli, porte-parole de l'Office fédéral de justice, il s'agit d'un couple sans enfants, d'un individu seul, d'une femme érythréenne avec un enfant et d'une famille afghane avec plusieurs enfants.

Le PDC aussi souhaite une révision de l'accord de Dublin. Le conseiller national Gerhard Pfister (PDC/ZG) va proposer prochainement de créer des camps pour réfugiés aux frontières européennes et de répartir les arrivants dans tous les pays d'Europe.

L'an dernier, entre janvier et octobre, la Suisse a pu renvoyer 3300 personnes en Italie. Cette année, seules 2000 personnes ont été acceptées. Le blocage est imminent.

Denis von Burg et Reza Rafi

Publicité

KOLLER



FELIX VALLOTTON. Brume de matin aux Andelys. 1917. Huile sur toile. 59 x 88,5 cm.

Art suisse & art moderne

Exposition à l'Hôtel de la Paix, Genève
samedi 8 au lundi 10 novembre de 10h à 18h

Exposition à Zurich
samedi 22 au dimanche 30 novembre de 10h à 19h

Ventes à Zurich le 5 décembre 2014

Koller Auctions · www.kollerauctions.com
Hardturmstrasse 102 · 8031 Zurich
Tél. 044 445 63 63 · office@kollerauktionen.com

Koller Genève
2, rue de l'Athénée · 1205 Genève
Tél. 022 311 03 85 · geneva@kollerauctions.com